



050358/EU XXIV.GP
Eingelangt am 20/04/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



8741/11

(OR. en)

PRESSE 96

PR CO 22

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3082^{ème} session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 12 avril 2011

Présidente

Madame Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

8741/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a examiné la situation en **Côte d'Ivoire**, à la suite de l'arrestation de Laurent Gbagbo, et a adopté des conclusions dans lesquelles il se félicite de la déclaration du président Ouattara annonçant son intention de mener une politique de réconciliation et de reconstruction. Afin de contribuer à la relance de l'économie de la Côte d'Ivoire, le Conseil a levé les mesures restrictives prises contre les ports d'Abidjan et de San Pedro, la Société ivoirienne de raffinage et le Comité de gestion de la filière café et cacao, et examinera la possibilité de lever d'autres mesures en fonction de l'évolution de la situation.*

*Les ministres ont mené une discussion politique approfondie sur le **voisinage méridional** de l'UE, en accordant une attention particulière à la **Libye**, tout en s'intéressant également à la **Syrie**, au **Yémen** et à **Bahreïn**. Le Conseil a adopté des conclusions sur chacun de ces quatre pays. Il a également revu les sanctions imposées à la Libye en étendant notamment le gel des avoirs décidé par l'UE à un certain nombre d'entités, y compris dans le secteur du pétrole et du gaz, ainsi qu'à certaines personnes.*

*Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le **processus de paix au Proche-Orient** avant la réunion internationale du comité de liaison ad hoc présidée par la Haute Représentante le 13 avril à Bruxelles.*

*Le Conseil a adopté des conclusions sur **la Birmanie/le Myanmar** ainsi que des mesures restrictives à son encontre.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
Voisinage méridional	7
Libye	7
Syrie	9
Yémen	10
Bahreïn	11
Côte d'Ivoire.....	12
Processus de paix au Proche-Orient.....	14
Biélorussie.....	14
Service européen pour l'action extérieure	14
DIVERS	14
Kirghizstan	14
Afghanistan	14

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS*POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE*

– Birmanie/Myanmar	15
– Iran	17
– Conseil de coopération du Golfe	17
– République de Moldavie - Participation aux programmes de l'UE.....	17
– Palestine - Accord euro-méditerranéen	17

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Vice-chancelier et ministre des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Eamonn GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste) et ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Dimitrios DROUTSAS

Ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Secrétaire d'État pour l'Union européenne

France:

M. Alain JUPPÉ

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Franco FRATTINI

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Girts Valdis KRISTOVSKIS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AZUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Tom DE BRUIJN

Représentant permanent

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Luís AMADO

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Samuel ŽBOGAR

Ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Milan JEZOVIČA

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Štefan FÜLE

Membre

M. Andris PIEBALGS

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Voisinage méridional

Les ministres ont mené une discussion politique approfondie, au cours du déjeuner, sur le voisinage méridional de l'UE, en accordant une attention particulière à la Libye, tout en s'intéressant également à Bahreïn, à la Syrie et au Yémen.

Libye

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil a salué les efforts déployés par la communauté internationale pour assurer la mise en œuvre des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) en Libye. Rappelant la nécessité d'une étroite coopération entre tous les partenaires internationaux, le Conseil s'est félicité de la tenue de la conférence sur la Libye, le 29 mars à Londres, et de la création du groupe de contact sur la Libye. La création de ce groupe, ainsi que les autres mesures présentées lors de la conférence, constituent un cadre important pour coordonner les efforts de la communauté internationale. Le Conseil a déclaré qu'il attendait avec intérêt la première réunion du groupe, le 13 avril à Doha. L'Union européenne est prête à intensifier ses efforts, conformément à la résolution 1973 du CSNU, pour rechercher une solution politique en étroite coopération avec les Nations unies, la Ligue des États arabes, l'Union africaine et les autres partenaires concernés.
2. Le Conseil a appelé à un cessez-le-feu véritable et immédiat. Il a appelé une nouvelle fois le colonel Kadhafi à quitter immédiatement le pouvoir. Il a de nouveau condamné le refus du régime libyen de respecter les résolutions 1970 et 1973 du CSNU. Il a exhorté une nouvelle fois ce dernier à mettre un terme à la violence exercée contre les citoyens et à respecter pleinement les droits de l'homme. Le Conseil a également appelé au respect total du droit international humanitaire et, en particulier, à la protection des civils. À cet égard, il a rappelé l'importance de la coopération avec la Cour pénale internationale et salué la décision de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples du 25 mars.
3. Les personnes qui travaillent au sein du régime doivent faire un choix: continuer à s'associer à la répression brutale exercée contre les citoyens libyens par le colonel Kadhafi ou contribuer à une transition vers la démocratie, se déroulant dans de bonnes conditions et menée par les Libyens eux-mêmes, en recourant à un dialogue qui repose sur une large assise, dans l'intérêt de la sécurité et de la prospérité de tous les Libyens. Il convient d'assurer l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye. Le Conseil a pris acte du "projet pour une Libye démocratique" du Conseil national de transition, qu'il considère comme une contribution au processus de transition.

4. Le Conseil a exprimé sa vive inquiétude à l'égard de la situation humanitaire préoccupante qui règne en Lybie et à ses frontières. Il a fait observer que la situation risquait de se détériorer encore davantage du fait des déplacements de populations et des flux migratoires provoqués par le conflit. Il a notamment rappelé l'obligation d'assurer un accès sans entrave de l'aide humanitaire. Le Conseil a salué le rôle joué par le Secrétaire général des Nations unies dans la coordination de cette aide. L'UE est en outre déterminée à continuer d'apporter une contribution active aux actions humanitaires en faveur des Libyens et elle est prête à redoubler d'efforts à cet égard, en coordination avec les Nations unies et les autres organisations compétentes.
5. L'UE a décidé que, si le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations unies le lui demandait, elle mènerait une opération PSDC, baptisée "EUFOR Libye", pour appuyer l'aide humanitaire dans cette région, en respectant pleinement les principes qui régissent cette aide, notamment l'impartialité et la neutralité. À cette fin, l'UE a nommé un commandant d'opération et désigné un état-major d'opération à Rome. Le Conseil a chargé le commandant d'opération de poursuivre d'urgence les activités de planification, en collaboration étroite et en complémentarité avec les Nations unies, l'OTAN et d'autres acteurs concernés afin que l'UE soit en mesure de réagir rapidement à l'évolution de la situation humanitaire et en matière de sécurité. Dans le cadre de la préparation de cette opération, l'UE est prête à examiner les offres de contribution des pays tiers, y compris des pays de la région, si le Comité politique et de sécurité en fait la demande.
6. Rappelant les conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars ainsi que les conclusions du Conseil "Justice et affaires intérieures" des 11 et 12 avril, l'UE et ses États membres sont prêts à manifester concrètement leur solidarité avec les États membres qui sont le plus directement concernés par les mouvements migratoires et à apporter l'aide nécessaire, compte tenu de l'évolution de la situation.
7. Le Conseil a adopté ce jour des mesures restrictives renforcées à l'encontre du régime libyen, y compris dans le secteur du pétrole et du gaz, et adoptera s'il y a lieu de nouvelles mesures dans le but d'éviter la poursuite du financement du régime. À ce sujet, le Conseil et les États membres continueront de priver complètement le régime de tout financement provenant des exportations de pétrole et de gaz.
8. Le Conseil a souligné que l'UE était disposée à apporter un soutien à long terme à la Libye et à jouer un rôle de premier plan pour contribuer à stabiliser le pays, bâtir un État constitutionnel démocratique, développer l'État de droit et soutenir la société civile."

Le Conseil a adopté des actes législatifs étendant le gel des avoirs décidé de manière autonome par l'UE à un certain nombre d'entités, y compris dans le secteur du pétrole et du gaz, ainsi qu'à certaines personnes.

Il a également retiré une personne des listes des personnes à l'encontre desquelles l'UE a décidé d'appliquer des interdictions de séjour et un gel des avoirs.

La décision et le règlement adoptés ce jour seront publiés au Journal officiel le jeudi 14 avril 2011.

Syrie

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil fait part de la vive préoccupation que lui inspire la situation en Syrie. Il déplore les nombreuses pertes de vies humaines causées par les violences persistantes, condamne vigoureusement le recours à la force par les forces de sécurité contre des manifestants pacifiques et exhorte les autorités à faire preuve de retenue. Le Conseil demande la libération immédiate des personnes arrêtées dans le cadre des manifestations pacifiques. Il invite les autorités syriennes à enquêter sur les décès de manifestants et à faire en sorte que les responsables aient à répondre de leurs actes dans le cadre d'un processus équitable et transparent.
2. Le Conseil demande aux autorités syriennes de répondre d'urgence aux demandes légitimes de la population du pays, y compris en levant l'état d'urgence. Il insiste sur l'importance que revêtent un programme clair et crédible de réformes politiques; en outre, l'intention annoncée de procéder à de telles réformes doit être plus ambitieuse et s'appuyer sur un calendrier concret de mise en œuvre. Le Conseil prend acte de la nomination d'un nouveau premier ministre et attend avec intérêt la formation d'un nouveau gouvernement, qui devrait engager sans attendre les réformes nécessaires.
3. Le Conseil prend note de l'annonce de la création de plusieurs comités chargés de réviser la législation et veut espérer qu'ils présenteront des propositions concrètes en vue de la formation d'un gouvernement d'union et d'ouverture, qui soit représentatif. Les autorités syriennes doivent honorer les engagements internationaux qu'elles ont pris en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de réunion, la liberté d'expression et la liberté des médias. Le Conseil demande aux autorités syriennes de libérer sans plus attendre tous les prisonniers politiques et les défenseurs des droits de l'homme.
4. Le Conseil suivra de près l'évolution de la situation et est prêt à réexaminer ses politiques à l'égard de la Syrie en tant que de besoin, y compris en apportant son soutien à un véritable processus de réforme, une fois qu'il aura été lancé."

Yémen

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil réaffirme la très vive préoccupation que lui inspire la détérioration de la situation au Yémen. Il condamne vigoureusement la nouvelle vague de violence et de répression qui s'est abattue sur des manifestants pacifiques et déplore profondément les nouvelles pertes de vies humaines qu'elle a entraînées. Il rappelle que la réponse aux manifestations doit être pacifique.

Le Conseil invite les autorités du Yémen à honorer la responsabilité qui leur incombe de respecter et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous, y compris la liberté d'expression, d'assurer la sécurité et de prévenir de nouvelles effusions de sang. Le Conseil et les États membres soulignent qu'ils réévalueront en permanence l'ensemble de leurs politiques à l'égard du Yémen à la lumière de l'évolution de la situation.

L'Union européenne demande que tous les événements récents qui ont fait des morts et des blessés fassent l'objet d'une enquête exhaustive et indépendante. Ceux qui en sont responsables doivent rendre des comptes et être traduits en justice.

Le Conseil renouvelle l'appel qu'il a lancé au gouvernement du Yémen et à toutes les parties pour qu'ils entament immédiatement avec les partis d'opposition et les jeunes un dialogue constructif, global et ouvert à tous. L'UE est prête à appuyer ce processus. À cet égard, le Conseil se félicite de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et reconnaît pleinement le rôle de médiation que ce dernier peut jouer. Le Conseil engage le Président Saleh à prendre sans délai des mesures concrètes pour qu'une transition politique crédible et pacifique puisse avoir lieu au Yémen."

Bahreïn

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil se déclare une nouvelle fois vivement préoccupé par la situation à Bahreïn et par l'absence de progrès tangibles sur la voie d'un dialogue qui devrait répondre aux inquiétudes légitimes de tous les Bahreïniens.

Le Conseil est tout aussi préoccupé par l'arrestation de ceux qui exercent leur droit légitime à la liberté d'expression. Les personnes qui ont été placées en détention pour s'être exprimées pacifiquement devraient être libérées immédiatement. Le gouvernement et les forces de sécurité sont clairement tenus de respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toutes les personnes, sans discrimination, ainsi que de veiller à l'application des normes internationales en vigueur à cet égard. Le Conseil encourage les autorités à poursuivre les enquêtes sur tous les événements récents qui se sont soldés par des pertes de vies humaines et des blessés.

Le Conseil invite toutes les parties à prendre, dans les meilleurs délais, des mesures concrètes et efficaces visant à permettre l'ouverture d'un dialogue constructif qui conduira à des véritables réformes."

Côte d'Ivoire

Le Conseil a examiné la situation en Côte d'Ivoire et adopté les conclusions suivantes:

"1. À la suite de l'arrestation de Laurent Gbagbo, l'UE accueille avec satisfaction la déclaration faite par le président Ouattara annonçant son intention de mener une politique de réconciliation et de reconstruction en Côte d'Ivoire. Elle appelle l'ensemble des parties à s'abstenir dès maintenant de tout nouvel acte de violence ou d'intimidation. L'UE souligne qu'il faut coopérer pleinement avec les autorités légitimes pour favoriser le rétablissement rapide de l'ordre dans l'ensemble du pays. Il est impératif de créer au plus vite les conditions qui permettront à tous les citoyens de regagner leur habitation et leur lieu de travail, sans crainte d'être inquiétés, et de reprendre une vie normale, en paix et en toute sécurité. L'UE s'engage à appuyer la mise en place de ces conditions et le retour à une harmonie sociale et politique. Il y a une chance historique à saisir.

2. L'UE se réjouit que le président Ouattara soit déterminé à réaliser une réconciliation nationale. Elle est prête à appuyer les travaux de la commission "Vérité et réconciliation" qu'il est proposé de mettre en place, et elle encourage le président Ouattara à former un gouvernement sans exclusive, disposant d'une large assise et représentant l'ensemble des régions et des courants d'opinion politique du pays. Le processus de réconciliation jettera les fondements du redressement du pays. À cette fin, l'UE sait l'importance que revêtent le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et la réforme du secteur de la sécurité. Elle engage la commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme mise en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 25 mars 2011 à entamer ses enquêtes aussi rapidement et minutieusement que possible. Comme l'UE l'a déjà affirmé à de multiples reprises, toute personne jugée responsable de tels actes devra en répondre. Dans ce contexte, elle salue la détermination du président Ouattara à combattre l'impunité et à soutenir les travaux de la commission internationale. On ne saurait laisser l'impunité compromettre le rétablissement de la confiance de la population dans le gouvernement et les forces de sécurité.

3. L'UE estime que la position unie de la communauté internationale a contribué dans une très large mesure à régler cette crise. Elle prend acte de la volonté commune manifestée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Union africaine (UA). Les Nations unies ont également joué un rôle tout à fait fondamental. L'UE salue le rôle essentiel que n'a cessé de jouer l'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), avec l'appui de la force française Licorne, pour protéger la population civile ivoirienne conformément au mandat et à la résolution 1975 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies.

4. L'UE affirme sa volonté de soutenir la reconstruction économique du pays, qui doit commencer sans tarder. Afin de contribuer à la relance de l'économie de la Côte d'Ivoire et en réponse à la demande publique du président Ouattara, le Conseil a décidé de lever, avec effet immédiat, les mesures restrictives prises contre les ports d'Abidjan et de San Pedro, la Société ivoirienne de raffinage et le Comité de gestion de la filière café et cacao. En concertation avec le gouvernement ivoirien, il examinera la possibilité de lever d'autres mesures en fonction de l'évolution de la situation. En concertation avec le gouvernement du président Ouattara, l'UE prépare un ensemble complet de mesures de redressement faisant appel à l'ensemble des instruments dont elle dispose. Elle reprendra complètement ses programmes d'aide au développement dès que possible et examinera la possibilité de fournir une aide à déboursement rapide pour répondre à des besoins immédiats.

5. L'UE reste gravement préoccupée par la situation humanitaire dans le pays et par ses répercussions sur les pays voisins, en particulier le Liberia. En étroite coopération avec les Nations unies et d'autres instances internationales, elle s'emploiera à alléger les souffrances des personnes déplacées en raison du conflit ou ayant besoin de fournitures essentielles là où elles vivent. Outre les 30 millions d'euros déjà accordés par la Commission et les contributions bilatérales d'États membres, l'UE est déterminée à fournir une aide humanitaire accrue si nécessaire. Il est essentiel de mettre en place un espace humanitaire sûr afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée d'urgence et de manière efficace.

6. L'UE déplore vivement que la crise actuelle ait entraîné inutilement des pertes de vies humaines et ruiné l'économie du pays. Il importe non seulement pour la Côte d'Ivoire, mais aussi pour l'ensemble de la région, que, grâce au rétablissement d'un gouvernement comptable de son action, le pays puisse retrouver la stabilité, la paix et la prospérité, afin que les vies brisées puissent être reconstruites et les familles réunies et pour que la vie puisse reprendre son cours normal. L'UE continuera de s'employer avec tous les pays de la région à lutter contre la pauvreté, à favoriser la croissance, à soutenir un gouvernement comptable de son action et à promouvoir le respect des droits de l'homme."

Le 8 avril, le Conseil a levé le gel des avoirs que l'UE avait décidé d'appliquer contre les ports d'Abidjan et de San Pedro, la Société ivoirienne de raffinage et le Comité de gestion de la filière café et cacao. La décision et le règlement ci-après sont publiés ce jour au Journal officiel de l'Union européenne.

Règlement d'exécution (UE) n° [348/2011](#) du Conseil du 8 avril 2011 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 560/2005 infligeant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Côte d'Ivoire

Décision d'exécution [2011/230/PESC](#) du Conseil du 8 avril 2011 mettant en œuvre la décision 2010/656/PESC renouvelant les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Côte d'Ivoire

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a débattu du processus de paix au Proche-Orient avant la réunion internationale du comité de liaison ad hoc présidée par la Haute Représentante le 13 avril à Bruxelles.

La Haute Représentante a informé le Conseil qu'il n'était pas possible d'organiser une réunion du Quatuor cette semaine car il convenait de laisser un peu de temps pour que des consultations puissent avoir lieu. Elle a souligné que le Quatuor restait pleinement résolu à aider les parties à progresser sur la voie de la paix et qu'il était plus urgent que jamais d'œuvrer en ce sens.

Biélorussie

Le Conseil a débattu de la situation en Biélorussie et de la situation des prisonniers politiques. Le Conseil continuera à évaluer la situation dans le pays et poursuivra ses travaux sur des options en vue de nouvelles mesures.

La Haute Représentante a également informé les ministres qu'elle avait récemment adressé un message de condoléances aux familles des victimes de l'explosion dans le métro de Minsk. Ce tragique évènement ne devrait pas servir d'excuse à un renforcement de la répression.

Service européen pour l'action extérieure

La Haute Représentante a fait un bref exposé sur le Service européen pour l'action extérieure. Le Conseil reviendra sur ce point lors d'une prochaine session.

DIVERS

Kirghizstan

Sous le point "Divers", le ministre lituanien a évoqué la situation au Kirghizstan, en attirant l'attention sur les tensions ethniques ainsi que sur le risque de voir se développer un conflit de longue durée.

Afghanistan

Sous le point "Divers", le ministre suédois a présenté un compte rendu de sa récente visite en Afghanistan et a demandé qu'un débat sur ce pays soit tenu au sein du Conseil avant l'été.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

Birmanie/Myanmar

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"1. Le Conseil réaffirme que le peuple de Birmanie/du Myanmar peut compter sur le soutien indéfectible de l'UE, qui est consciente des besoins considérables du pays en matière de développement. L'UE insiste sur l'augmentation en cours de l'aide qui est allouée afin d'améliorer la situation sociale et économique du pays.

2. Le Conseil rappelle aussi la déclaration de la Haute Représentante concernant les élections en Birmanie/au Myanmar, dans laquelle elle déplore que le scrutin n'ait pas été libre, régulier et ouvert à tous, et qu'à de nombreux égards il n'ait pas été compatible avec les normes reconnues au niveau international. Le gouvernement, qui vient d'entrer en fonction, et les nouvelles structures institutionnelles pourraient créer les conditions susceptibles de mener à une transition pacifique et à un plus grand pluralisme. Ce gouvernement devrait désormais assumer la responsabilité d'une transition pacifique vers la démocratie et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À cet égard, l'UE demande une nouvelle fois la libération inconditionnelle de toutes les personnes détenues en raison de leurs convictions politiques. Elle observera en particulier les mesures adoptées par le nouveau gouvernement pour fournir à la population les services sociaux qui lui sont indispensables, pour développer l'économie et pour réduire la pauvreté. Le Conseil demande qu'un dialogue sans exclusive soit engagé avec l'opposition politique au sein du parlement national et des assemblées régionales ainsi qu'avec les parties prenantes en dehors de ces cadres, parmi lesquelles Daw Aung San Suu Kyi et les membres de la LND, de même qu'avec les différents groupes ethniques.

3. Dans les circonstances actuelles, l'UE juge nécessaire de renouveler pour une période de douze mois les mesures restrictives. Toutefois, elle réaffirme dans le même temps sa volonté d'encourager l'amélioration de la gouvernance et la réalisation de progrès et d'y donner suite, dans l'espoir qu'un gouvernement de nature plus civile soit un facteur qui favorise la mise en place des nouvelles politiques dont le pays a tant besoin. L'application de l'interdiction de visa et du gel des avoirs sera suspendue pendant un an pour certains membres civils du gouvernement, dont le ministre des affaires étrangères qui est un interlocuteur essentiel, étant entendu que la situation fera l'objet d'un suivi continu. L'interdiction des visites de haut niveau dans le pays sera également levée, compte tenu de la nécessité de rencontrer de hauts dignitaires du gouvernement et des figures de l'opposition. L'UE portera une appréciation sur le nouveau gouvernement d'après les actes qu'il aura posés et elle réexaminera en conséquence l'ensemble des mesures restrictives.

4. Pour arrêter sa position, l'UE a écouté attentivement une multitude de parties concernées, y compris la société civile, les groupes d'opposition, les membres de l'ASEAN et les partenaires régionaux et internationaux. L'Union européenne rappelle qu'elle est prête à mener un dialogue à haut niveau avec les nouvelles institutions et l'ensemble des représentants de l'opposition, y compris Mme Daw Aung San Suu Kyi. Elle est également prête à intensifier son dialogue avec l'ASEAN et les autres pays voisins de la Birmanie/du Myanmar. Dans ce contexte, le Conseil a souligné qu'il était nécessaire de faire intervenir le plus vite possible la mission de haut niveau et exprimé son ferme soutien à la poursuite des travaux menés par l'envoyé spécial de l'UE, M. Piero Fassino, avec lequel il invite les nouvelles autorités à coopérer. L'UE continue d'étudier la possibilité de renforcer sa présence institutionnelle dans le pays, compte tenu des besoins de la Birmanie/du Myanmar en matière de développement.

5. L'UE accueille avec satisfaction l'adoption de la résolution A/HRC/16/L.11 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, où il est notamment demandé qu'il soit mis fin à l'impunité pour les violations des droits de l'homme, avec l'assistance appropriée des Nations unies; l'UE engage les autorités de Birmanie/du Myanmar à s'y conformer et à coopérer pleinement avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar."

Le Conseil a adopté une décision prorogant pour une nouvelle période de douze mois allant du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 les mesures restrictives instaurées par l'UE.

Afin d'encourager les progrès futurs de la gouvernance civile et de renforcer la démocratie et le respect des droits de l'homme, les mesures restrictives seront suspendues pendant douze mois à l'égard des nouveaux membres du gouvernement qui n'ont pas de liens avec les militaires ou qui jouent un rôle essentiel pour le dialogue avec la communauté internationale afin de sauvegarder les intérêts de l'Union européenne.

Il convient de mettre fin au 1^{er} mai 2012 à la suspension des visites gouvernementales bilatérales de haut niveau en Birmanie/au Myanmar en vue d'encourager le dialogue avec les parties concernées de la Birmanie/du Myanmar.

La décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne le jeudi 14 avril 2011.

Iran

Le Conseil a décidé, dans le prolongement de l'accord politique dégagé lors de sa réunion de mars, d'imposer des mesures restrictives autonomes de l'UE (un gel des avoirs et une interdiction de visa) à l'encontre de 32 personnes jugées responsables de graves violations des droits de l'homme en Iran.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la double approche de l'UE consistant à sanctionner les violations des droits de l'homme tout en recherchant, dans la mesure du possible, le dialogue sur les questions des droits de l'homme.

La décision et le règlement concernés seront publiés au Journal officiel de l'Union européenne le jeudi 14 avril 2011.

Conseil de coopération du Golfe

Le Conseil a adopté la position de l'UE sur le projet de communiqué conjoint et le projet d'ordre du jour pour la session du Conseil conjoint et la réunion ministérielle UE-CCG qui se tiendront à Abu Dhabi le 20 avril 2011.

République de Moldavie - Participation aux programmes de l'UE

Le Conseil a approuvé la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et la Moldavie concernant un accord-cadre relatif aux principes généraux de la participation de la Moldavie aux programmes de l'UE (doc. [10496/10](#)).

Palestine - Accord euro-méditerranéen

Le Conseil a autorisé la signature d'un accord avec l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza prévoyant la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles et de produits de la pêche, et modifiant l'accord d'association intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre l'UE et l'Organisation de libération de la Palestine, agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (doc. [7767/11](#)).

Le texte de l'accord (doc. [7769/11](#)) sera transmis au Parlement européen pour approbation, en vue de la future conclusion de l'accord.